

COMPTE-RENDU

de la Réunion Publique

Du Conseil Municipal du 25 mars 2019

Affichage Administratif : Loi 96/142 du 21/02/96

Article 2121-25 du Code Général

des Collectivités Territoriales

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N/Réf : MRE/SRO

Étaient présents : Mmes et MM BATTIN – CAPOCCIONI – DARDET – DARMET – DINI – DOULAT – DUBOUCHET – GONNET – GUGLIELMI – GUIGUI – LANCELON-PIN – LELIEVRE – LISSY – MAITRE – MARGERIT – PAULIN – PRAT – REPELLIN – ROSTAN – SADOON – SERBOURCE – SPIRHANZL – TORNABENE – TOUSSAINT

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. BARBIERI – BRAUD – DROGO – FAURE – FRAILE – GROS-DAILLON – JAGLIN – MALLIER – OCCHINO

Murielle BARBIERI donne pouvoir à Guillaume LISSY – Laurent BRAUD donne pouvoir à Frédéric BATTIN – David DROGO donne pouvoir à Ada SADOON – Yvan MALLIER donne pouvoir à Valérie DUBOUCHET – Robert OCCHINO donne pouvoir à Christine LANCELON-PIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes et l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de secrétaires pris dans le sein du conseil ; Carmen GUGLIELMI et Hervé DOULAT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptées, assistés de Sylvie ROSIN, fonctionnaire territorial.

@@@@@

ADMINISTRATION GENERALE

Procès-verbal de la séance du 4 février 2019

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 4 février 2019

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

RESSOURCES HUMAINES :

Modification du tableau des emplois

Ada SADOON présente la délibération relative à la modification du tableau des emplois.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de procéder à une demande de tarification dans le cadre d'un marché public pour l'assurance groupe statutaire

Ada SADOON présente la délibération relative au mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de procéder à une demande de tarification dans le cadre d'un marché public pour l'assurance groupe statutaire.

Arrivée de Karol DARMET.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative au mandat donné au centre de gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation de l'employeur.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

FINANCES :

Accord-cadre à bons de commande pour des prestations de mise à disposition de personnels animateurs pour les différents temps d'accueils organisés par la commune de Seyssinet-Pariset et remplacement des ATSEM lors des semaines scolaires

Véronique GONNET présente la délibération relative à l'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de mise à disposition de personnels animateurs pour les différents temps d'accueils organisés par la commune de Seyssinet-Pariset et remplacement des ATSEM lors des semaines scolaires.

Noël MARGERIT rappelle les doutes exprimés sur la capacité du prestataire à mettre à disposition des agents compétents et assurer un suivi efficace. Ces doutes s'avèrent exacts puisque, comme vu en commission, le prestataire actuel manque de flexibilité et ne semble pas en mesure d'assurer ce suivi. L'école n'est pas une entreprise comme les autres. Dans le champ éducatif il vaut mieux travailler avec une organisation qui a de l'expérience dans le domaine de l'éducation.

M. le Maire précise que c'est la raison pour laquelle a été décidée une modification des critères de choix qui passent à 50% pour la valeur technique et 50% pour le prix.

Guillaume LISSY se réjouit de l'évolution de la municipalité sur ce sujet. Son groupe avait alerté sur la quantité d'heures insuffisante compte tenu de la réorganisation du temps périscolaires et les critères d'attribution puisque 70% étaient fléchés sur le prix, seulement 30% sur qualité de service. Cet équilibre était inadapté aux questions pédagogiques et scolaires. Il rappelle que le prestataire actuel a été choisi alors qu'il avait une note technique médiocre compte tenu du choix de pondération des critères. Son groupe ne vote pas en général ces délibérations qui attribuent par marché public des postes qui lui semblent relever de personnel fonction publique. Cette fois il s'abstiendra pour noter l'évolution consentie qui va dans le sens de l'intérêt général et celui de l'enfant.

M. le Maire précise que, concernant le volume d'heures, le cahier des charges du marché a été préparé avant la rentrée scolaire.

VOTE : Adopté à la majorité moins 7 abstentions.

Marché public de travaux pour la construction d'un multi-accueil

Bernard ROSTAN présente la délibération relative au marché public de travaux pour la construction d'un multi-accueil.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

POLICE MUNICIPALE :

Convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale

Christine LANCELON PIN présente la délibération relative à la Convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

INFORMATIQUE :

Contrat d'hébergement maintenance sauvegarde des logiciels d'élection avec le Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI)

Frédéric BATTIN présente la délibération relative au contrat d'hébergement maintenance sauvegarde des logiciels d'élection avec le Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PATRIMOINE BÂTI :

Demande de permis de construire pour la réalisation d'une crèche multi accueil

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une crèche multi accueil.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la future crèche multi accueil

Valérie DUBOUCHET présente la délibération relative à la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la future crèche multi accueil.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et du Conseil Régional pour chauffage par énergie bois de la future crèche multi accueil

Bernard ROSTAN présente la délibération relative aux demandes de subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional pour chauffage par énergie bois de la future crèche multi accueil.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement intérieur de la salle Moucherotte sise 11 rue Moucherotte à Seyssinet-Pariset

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à la Demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement intérieur de la salle Moucherotte sise 11 rue Moucherotte à Seyssinet-Pariset.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT :

Vente de bois dans la forêt communale – coupes réglées inscrites à l'état d'assiette 201

Marc PAULIN présente la délibération relative à la vente de bois dans la forêt communale.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Demande de subvention « Fonds Européen de Développement Régional » (FEDER) dans le cadre du réaménagement de la coulée verte du parc Lesdiguières

Marc PAULIN présente la délibération relative à la demande de subvention FEDER dans le cadre du réaménagement de la coulée verte du parc Lesdiguières.

Guillaume LISSY indique que son groupe votera cette délibération. Il se réjouit du travail mené sur la reconquête de la nature dans la ville. On sort d'une phase de projets

de construction, avec la nouvelle crèche, le nouveau gymnase. Une pétition circule où on parle de bétonisation, on n'en est pas encore là. Des arbres ont été replantés dans le parc pour contrebalancer ceux qui ont été coupés, comme la municipalité s'y était engagée, et le projet de coulée verte s'inscrit dans une reconquête des espaces verts sur la commune. M. LISSY formule la demande d'être associé en amont des projets.

M. le Maire répond favorablement à cette demande et informe qu'un groupe de travail aura lieu sur le volet environnement du projet Fauconnière.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

VOIRIE – AMÉNAGEMENT :

Accord-cadre à bons de commande : travaux d'aménagement de la placette Ilot I – Lot n°02 « Voirie – réseaux divers »

Françoise GUIGUI présente la délibération relative au lot n°2 « Voirie - réseaux divers » de l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'aménagement de la placette Ilot I.

M. le Maire indique que sur ce projet la commune agit pour le compte de la Métropole et que l'on restera dans l'enveloppe globale prévue pour ce marché.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

ENFANCE, SPORTS ET CULTURE

ÉDUCATION :

Signature d'une convention de mise à disposition de deux volontaires en service civique par l'association CLV Rhône-Alpes

Véronique GONNET présente la délibération relative à la signature d'une convention de mise à disposition de deux volontaires en service civique par l'association CLV Rhône-Alpes.

Noël MARGERIT souligne l'intérêt d'accueillir des jeunes volontaires en service civique et espère aussi que cela permettra à ces jeunes de se former.

M. LISSY apporte son soutien à cette initiative et pose la question de la pérennisation de ces postes. Il est important de structurer cela à long terme dans les services. La ville de Fontaine a, par exemple, passé une convention avec l'Association Loisirs Pluriels qui accueille des enfants en situation de handicap et des enfants valides et

met à disposition des locaux. Il s'agit d'un sujet d'actualité et important pour toutes les familles

Véronique GONNET répond que les deux personnes en service civique viennent en plus des efforts que fait la collectivité dans ce domaine de l'accueil de ces enfants. Les services accueillent déjà des enfants à besoin spécifique. Il est important de former tous les agents. Une formation pour l'accueil des enfants porteurs de handicap est programmée pour les Atsem et les enseignants.

M. le Maire ajoute que ces jeunes auront une formation au préalable.

Guillaume LISSY demande si le taux d'encadrement est différencié en cas d'accueil d'enfants porteurs de handicap. Il souhaite également savoir si les services ont recensé le nombre d'enfants qui sont accueillis ou qui ne peuvent éventuellement pas être accueillis du fait de leur handicap.

Véronique GONNET explique qu'un recensement a été fait portant plus largement sur les enfants à besoin spécifique : 35 enfants sont concernés. Un renfort est mis en place chaque fois que l'on en a connaissance. Lorsque les enfants ne peuvent pas participer à une sortie, les parents peuvent participer, tout est fait en concertation avec les familles.

Valérie DUBOUCHET réaffirme la volonté de la commune d'inclure ces enfants et de former toutes les équipes. Il est essentiel de ne pas les stigmatiser et de faire aussi attention à ceux qui ne sont pas porteurs de handicap.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE :

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021

Véronique GONNET présente la délibération relative au Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un représentant au Conseil d'établissement du collège Pierre DUBOIS

Christine LANCELON PIN présente la délibération relative à la désignation d'un représentant au conseil d'établissement du collège Pierre Dubois.

Flore DARDET est désignée comme membre titulaire et Véronique GONNET comme membre suppléant.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE :

Dispositif d'Aide aux Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) : Demande de subvention de la Ville de Seyssinet-Pariset auprès du Conseil Départemental

Valérie DUBOUCHET présente la délibération relative à la demande de subvention de la Ville de Seyssinet-Pariset auprès du Conseil Départemental pour le dispositif d'Aide aux Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole à Guillaume LISSY pour une question orale.

M. LISSY :

« Contactés par une société anonyme implantée à Venelles dans les Bouches du Rhône, les commerçants Seyssinettois sont invités à contractualiser pour la mise en place d'une signalisation commerciale « sélectionnée par la municipalité », selon ce qui est inscrit sur le document de contact, cette société anonyme a pour mission « d'équiper la commune en signalisation commerciale » sic.

Il est ainsi demandé aux entreprises Seyssinettois de déboursier, chaque mois, 15 euros par panonceau pour signaler son activité. Ainsi, par exemple, un commerce de la Fauconnière qui souhaiterait être indiqué aux quatre entrées du centre commercial devra déboursier 720 euros par an...

Dans un contexte économique compliqué, ce tarif semble prohibitif pour ce qui est d'une pancarte de quelques centimètres carrés implantés sur l'espace public. Au regard d'un investissement minimum pour l'équipement, la SA ne loue ainsi qu'une visibilité sur l'espace public communal dont elle n'est pas propriétaire.

Cela nous semble anormal. La commune, qui doit favoriser l'attractivité et la visibilité de ses commerces de proximité devrait, nous en sommes convaincus, assurer elle-même la mise à disposition de ces implantations. Nous n'avons pas vocation, en effet, à offrir à des entreprises des rentes de situation, sans mise en concurrence et détriment des entreprises Seyssinettoises

Une convention liant la commune et l'entreprise SICOM existe-t-elle réellement ? Peut-elle être communiquée ?

Quelle est le montant de la contrepartie financière demandée par la commune pour permettre à cette entreprise d'implanter ses panonceaux sur le domaine public communal ?

Envisagez-vous de remettre en cause cette convention ? »

Bernard ROSTAN répond que pour faire suite au courrier du centre commercial de la Fauconnière sollicitant la pose par la commune d'une signalétique sous forme de panneaux de fléchage, la commune a, par délibération en date du 29 juin 1989, fait le choix d'implanter une signalétique permettant aux différentes activités économiques installées sur la commune de se signaler. La société SICOM a été retenue à cet effet. La convention est régulièrement discutée en commission à l'échéance. La demande formulée sollicite la ville afin que cette dernière prenne en charge le coût d'installation de trois barrettes par commerce. Cette solution n'apparaît pas possible légalement dans la mesure où les autres activités commerciales, industrielles, artisanales ou professions libérales prennent en charge leur signalétique. Une concurrence saine doit exister entre tous les commerçants de la commune. Il rappelle que le centre commercial ainsi que les commerces qui y sont installés sont tous signalés, ou peuvent l'être sur le totem installé au centre.

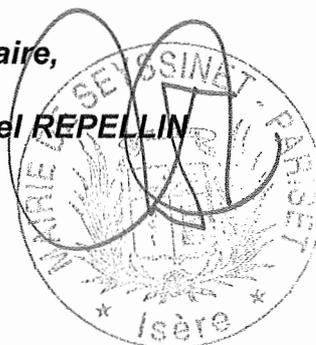
M. le Maire s'étonne car que la municipalité n'a jamais eu aucune remarque sur les tarifications de ces barrettes. Il confirme qu'il y a un Totem au centre de la Fauconnière. Les commerçants n'ont donc pas d'utilité particulière à mettre des petites barrettes aux quatre coins du centre commercial. M. le Maire ajoute que le règlement intercommunal de voirie va fixer les choses prochainement pour toute implantation sur le domaine public.

La séance est levée à 19 heures 30

Pour extrait certifié le 1^{er} avril 2019

Le Maire,

Marcel REPELLIN



Diffusion

M. le Maire
Mmes et MM. les Adjointes
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux
Mme la Directrice Générale des Services
M. le Directeur de Cabinet
Mmes et MM. les Chefs de Service
Le personnel communal
Syndicat CGT – CFDT
INTRANET